

échappaient souvent aux mauvais traitements ; mais les pauvres, quand ils ne pouvaient payer, subissaient ordinairement des tortures qui font frémir. Longue serait la liste des gens battus, grillés, pendus, noyés ou tués avec des raffinements d'une cruauté brutale. En voici quelques récits empruntés aux enquêtes qui furent faites, en 1444, par ordre du duc, auxquelles on nous pardonnera de conserver la naïveté parfois un peu crue du narrateur contemporain.

« En 1438, les gens du Petit Blanchefort, qui venaient de s'emparer du Prieuré de Couches, vinrent jusqu'à Saint-Léger-sur-Dheune et enlevèrent le château, où les habitants s'étaient réfugiés. D'horribles scènes commencèrent alors, que ma plume se refuse à décrire. Un témoin raconte qu'on entendait au loin les cris des femmes, « dont c'étoit grand « pitié, ajoute-t-il naïvement, car ils les faisoient crier « et brailler comme bestes. » Le village de Dennevy subit le même sort.

« En 1439, Antoine de Chabannes s'empare du château de Sautronne, près de Montcenis, où s'étaient retirés 80 hommes et 120 femmes ; trois hommes y furent tués, le reste mis à rançon et les femmes subirent toutes les derniers outrages. La rançon de chaque homme fut de 30 saluts. Un témoin ajoute « qu'ils prindrent le Sgr. dudit Sautronne, « nommé Jehan Broichard, lequel estoit vielz home et « ancien, et luy tortillèrent les gembes d'une corde et d'ung « tortost, tant que le sanc en sailloit ; luy saultèrent des pies « et des mains sur la poitrine, et tellement qu'il morusl tost « après. »

« Un habitant d'Autun, après avoir payé sa rançon, vit sa femme attachée à un poteau de sa maison et brûlée vive. Un homme est fermé dans un coffre, puis brûlé dans sa propre maison.

« Un habitant de Couches se tira mieux d'affaire. Pendu